

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six**

Le : 26 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Monsieur Philippe LAURENT, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

**PROCURATIONS** :

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 27

Présents : 27

**DÉLIBÉRATION 2026-03-26-05 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS D'ÉCOLE**

Conformément au décret n° 90 788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, une personne qui, outre le Maire ou son représentant, siègera aux Conseils des 3 écoles de la Commune.

Sont candidats :

Ecole élémentaire Jean Jaurès :

Poursuivons l'Action

Solène LAPLAGNE

**A l'unanimité**, Mme Solène LAPLAGNE est désignée représentante du conseil d'école de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Ecole maternelle Saint Exupéry :

Poursuivons l'Action

Philippe LAURENT

**25 voix pour et 2 abstentions**, M. Philippe LAURENT est désigné représentant du conseil d'école de l'école maternelle Saint-Exupéry.

Ecole Nelson Mandela :

Poursuivons l'Action

Edouard NEBIE

**A l'unanimité**, M. Edouard NEBIE est désigné représentant du conseil d'école de l'école Nelson Mandela.

Le Conseil municipal désigne pour le représenter aux conseils d'école :

Ecole élémentaire Jean Jaurès : Solène LAPLAGNE

Ecole maternelle Saint Exupéry : Philippe LAURENT

Ecole Nelson Mandela : Edouard NEBIE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme le 26 mars 2026  
Affiché / Notifié le 30 mars 2026  
Certifié exécutoire le 30 mars 2026  
Publiée le 30 mars 2026  
Le Maire,  
Nadine BURGAUD

